



Maine et Loire

Compte rendu de l'audio-conférence du 9/11/20 entre la Direction locale et les syndicats

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

COVID19 : DDFIP49, audio-conférence du 9 novembre 2020 à 10 heures.

Accueil :

Monsieur Derrac, s'appuyant sur les informations données par des chefs de service, estime que « l'affluence est tout à fait gérable ».

Les services d'accueil restent donc ouverts comme d'habitude sans rendez-vous préalable.

Si le flux devenait trop important au regard des mesures sanitaires, Monsieur Derrac reverrait la situation avec comme règle l'accueil sur rendez-vous.

Situation des agents se déplaçant à l'extérieur, dans les entreprises, chez les particuliers et dans les autres administrations :

Selon Monsieur Fournel, Directeur Général, dans son message paru dans Ulysse le 30 octobre : « L'objectif est de limiter le plus possible les déplacements et les occasions de contacts ».

Suite aux interrogations de **FO** (écrite et orale) : la Direction locale répond que les agents ne doivent se déplacer qu'en cas de nécessité absolue et/ou avec l'accord des usagers. (vérificateurs, huissiers, domaines, agents des SPL, etc...)

Un mail sera envoyé aux chefs de service en ce sens, afin d'éviter que des agents ne soient sollicités pour effectuer des contrôles à l'extérieur pendant le confinement (exemples : régie, contrôle sur place, etc...)

12 et 13 novembre, maintenance Hélios, la décision du directeur (épilogue) :

Suite aux demandes de **FO** (28 août, 5 octobre et 5 novembre), Monsieur Derrac indique que le Directeur Général refuse d'accorder des ASA.

La direction locale estime que des animations thématiques « métier », des échanges, formations ou même du travail hors hélios pourront être proposés aux collègues en présentiel ou en télétravail par les chefs de service.

Monsieur Derrac a insisté sur le fait qu'aucun agent ne sera obligé de poser des congés sur ces deux jours.

Pour FO, si les Directions générale et locale refusent d'attribuer des ASA, aucun agent ne doit poser de congés contre sa volonté !

Télétravail :

250 micro-portables dans le Maine et Loire tout service confondu ne veut pas dire 250 télétravailleurs ! (Membres de la Direction, vérificateurs, huissiers, etc...)

Pas de Plan de Continuité Activité, donc pas de missions prioritaires comme lors du premier confinement.

Le nombre minimum de jours télé-travaillés doit être de trois jours et tendre le plus possible vers cinq par semaine.

Des freins existent : des chefs de service refuseraient les cinq jours ou agents ne souhaitant pas faire plus de deux jours.

La Direction locale, avec les chefs de service va tenter de faire évoluer la situation pour qu'un maximum de collègues télétravaille 3 jours jusqu'à 5.

Dans le Maine et Loire, actuellement, environ 30 % à 35 % des agents sont équipés pour le télétravail, et **seulement entre 15 % et 20 % des agents sont effectivement en télétravail**.

L'objectif de Monsieur Derrac est de parvenir rapidement à 25 %. L'objectif national de 40% ne sera pas atteint en fin d'année par manque de matériel.

147 demandes ont été reçues après le dernier recensement. Elles seront acceptées selon les critères suivants :

- volontariat,
- capacité à travailler 5 jours par semaine à distance,
- en fonction des trajets de l'agent en transports en commun,
- en tenant compte de l'équilibre entre services et missions.

Début octobre, 23 PC portables ont été redéployés, à ce jour aucun stock n'est disponible. Des livraisons sont attendues, sans date précise !

25 postes TINY vont être déployés rapidement avec pour contrainte une liaison filaire obligatoire.

La Direction indique qu'un stock d' écrans existe et qu' 'à la demande de télétravailleurs, des écrans, ou même des doubles écrans vont être distribués.

50 % des agents du centre de contact sont en télétravail.

Situation COVID19 à la DDFiP de Maine et Loire :

Le médecin de prévention départemental étant absent, des cellules médicales voisines ont pris la relève.

Il y a eu, depuis mars, 10 cas confirmés à la DDFIP49 : 1 cas en mars, et 9 actuellement, à Cholet, à la Direction rue Talot et à la cité administrative bâtiment D. La Direction précise que les lieux ont été désinfectés selon le protocole en vigueur, voire au-delà...

La conduite à tenir en cas de COVID a été transmise aux chefs de service.

Les médecins de prévention insistent sur la vigilance à apporter au respect des gestes barrière, notamment lors des moments de convivialité : café/repas.

La prise de repas dans les locaux communs doit être limitée au maximum.

Tout événement convivial doit être évité pour le moment. Il faut également veiller aux désinfections et port du masque dans le cadre des interventions de nos collègues de l'ESI.

Restauration :

Les restaurants restent ouverts sur tous les sites (1 agent par table), sauf à la Cité, où des paniers repas sont prévus. Les agents sont autorisés à déjeuner sur leur bureau ou en petit comité dans les salles de convivialité selon les règles sanitaires en cours.

Pour le RIA de la Cité, Monsieur Derrac s'est engagé à prendre contact avec le responsable du site pour une éventuelle réouverture.

Masques :

La Direction locale nous a précisé que le stock est à renouveler fin janvier 2021, un nouveau recensement aura lieu en décembre.

« Se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner seul » j'adhère à FO !

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Bulletin à retourner à Romuald Wiart Cité administrative SIP Angers Est 15 bis rue Dupetit Thouars à Angers